PRÉFET
DE L'ALLIER
Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet
Bureau de la sécurité intérieure

N°1069/2026

ARRÊTÉ
portant réglementation de la détention et de la consommation de protoxyde d'azote dans l'espace public dans le département de l'Allier

Le Préfet de l'Allier,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2214-4 et L.2215-1 ;

Vu le Code pénal, notamment ses articles R.610-5, R.632-1, R.634-2 et R.644-2 ;

Vu le Code de la santé publique, notamment son livre VI ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n°2021-695 du 1er juin 2021 tendant à prévenir les usages dangereux du protoxyde d'azote ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 8 janvier 2025 nommant M. Christophe NOËL du PAYRAT, préfet de l'Allier ;

Considérant qu'en application des articles L.122-1 du Code de la sécurité intérieure et du décret du 29 avril 2024 le préfet de département a la charge de l'ordre public, notamment la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens ;

Considérant qu'en application de l'article L.3611-1 du Code de la santé publique, le fait de provoquer un mineur à faire un usage détourné d'un produit de consommation courante pour en obtenir des effets psychoactifs est puni de 15 000 euros d'amende ;

Considérant que le protoxyde d'azote (N_2O), également appelé « gaz hilarant », est un gaz à usage courant détourné de son usage légal pour ses propriétés euphorisantes ;

Considérant qu'en application de l'article L3611-3 du Code de la santé publique, il est interdit de vendre ou d'offrir à un mineur du protoxyde d'azote, quel qu'en soit le conditionnement, que la personne qui cède un produit contenant un tel gaz exige du cessionnaire qu'il établisse la preuve de sa majorité, que les sites de commerce électronique doivent spécifier l'interdiction de la vente aux mineurs de ce produit sur les pages permettant de procéder à un achat en ligne de ce produit, quel que soit son conditionnement;

Préfecture de l'Allier
2 rue Michel de l'Hospital
CS 31649 - 03016 MOULINS Cedex
Tél. 04 70 48 30 00 -
www.allier.gouv.fr